

Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile

Berne, le 15 août 2022

Communiqué de presse

L'Aide et soins à domicile à but non lucratif remporte l'adjudication dans tous les périmètres concernés par l'appel d'offres.

La Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration du canton de Berne (DSSI) a lancé dans 29 périmètres un appel d'offres public pour le contrat de prestations portant sur la garantie de la couverture des besoins en aide et soins ambulatoires à domicile (ASD). L'Aide et soins à domicile à but non lucratif (aussi connue sous le nom d'ASD public) a remporté l'appel d'offres OMC complexe dans les 29 périmètres en question.

En 2021, plusieurs organisations privées d'aide et de soins à domicile ont recouru dans 29 périmètres sur 47 contre l'adjudication du contrat de prestations 2022-2025. Plus de 75% de la population du canton de Berne vit dans ces 29 périmètres. Suite à ce recours, la DSSI a lancé en 2022 un appel d'offres public portant sur la garantie de la couverture des besoins en aide et soins ambulatoires à domicile (ASD). Il s'agissait d'un appel d'offres OMC complet avec des conditions générales de participation, sept critères d'aptitude, huit critères de qualité et le critère du prix.

« L'appel d'offres était exigeant, complet, mais équitable », explique Ursula Zybach, présidente de l'Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile. « Le moment était cependant mal choisi, juste après deux années intensives de pandémie de COVID-19. En effet, les organisations avaient alors besoin de se reprendre plutôt que de devoir répondre à un appel d'offres OMC ». Mis à part le moment, il y a aussi du positif précise Roger Guggisberg, directeur de l'Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile : « Depuis des années, des organisations d'ASD privées ou à but lucratif exigent de pouvoir reprendre la tâche de garantie de la couverture des besoins en soins. Dans le cadre de cet appel d'offres OMC complet et équitable, nos membres ont pu prouver que personne n'est à même de faire mieux qu'eux ».

Le contrat de prestations concerne les années 2023 à 2025. « Nous espérons que le résultat clair sera reconnu et qu'à l'avenir, on s'abstiendra de bloquer de manière récurrente les rares ressources du domaine des soins pour des appels d'offres qui requièrent autant de temps », ajoute Ursula Zybach.

Pour toutes questions et informations supplémentaires :

Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile
Ursula Zybach, présidente

tél. 076 377 13 24

Informations générales concernant l'Aide et soins à domicile à but non lucratif du canton de Berne

L'Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile est l'association faîtière chapeautant les 44 organisations d'aide et de soins à domicile (ASD) à but non lucratif du canton de Berne. Ce sont des entreprises indépendantes sur les plans juridique et économique qui emploient 4800 collaboratrices et collaborateurs et fournissent chaque année 3,5 millions d'interventions de soins et 2,0 millions d'heures de soins. Le besoin de prestations fait l'objet d'une évaluation et les prestations requises sont ensuite fournies sur la base d'une ordonnance médicale.